REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
La Conseillère d´Etat

No dossier : 927/2025

DÉCISION
du 19 NOV. 2025

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 30 septembre 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 30 septembre 2025, portant sur:

un crédit de 599 400 francs destiné à l'acquisition des éléments de production de froid, de matériel d'entretien et d'exploitation de la patinoire saisonnière des Bastions

est approuvée.

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO

VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1706
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Crédit de 599 400 francs destiné à l'acquisition des éléments de production de froid, de matériel d'entretien et d'exploitation de la patinoire saisonnière des Bastions (PR-1706)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 79 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 599 400 francs destiné à l'acquisition des éléments de production de froid, de matériel d'entretien et d'exploitation de la patinoire saisonnière.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 599 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:
Christian Zaugg

Le Président:
Ahmed Jama